

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2017-08-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois d'août deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
vacant
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2017-08-149

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Dépôt du procès-verbal du Comité consultation d'urbanisme
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption règlement 117-2, règles de contrôle et de suivi budgétaire
8. Avis de motion, créant une zone C-4 à même les zones M-4 et M-5 ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone M-4
9. Abrogation résolution 2017-01-006
10. Dérogation mineure, 116 1^{re} Avenue
11. Signature contrat, 640 rue Saint-Charles
12. Mandat Tetra Tech, réfection rue des Oies-Blanches – plans et devis

13. Acceptation soumission : surveillance des travaux des projets FEPTEU
14. Acceptation soumission : réfection d'aqueduc Saint-Charles et réfection Chemin Neuf
15. Acceptation soumission : réfection rang de la Chapelle et route Saint-Gilbert
16. Achat du bâtiment appartenant à la Coopérative de solidarité de santé de Portneuf – St-Basile
17. Inscription colloque de zone
18. Inscription colloque sur la sécurité civile
19. Inscription atelier de formation sur les élections municipales, ADMQ
20. Modification à l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 200
21. Signature protocoles d'entente, volet 1 et volet 2 – FEPTEU
22. Mandat Tetra Tech, étude préliminaire – réservoir d'eau potable en réseau
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h40 Fin : 20h15

Rés.2017-08-150

Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 août 2017. (du 11 juillet au 14 août 2017)

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 2017 est déposé au conseil municipal le 14 août 2017.

Rés.2017-08-151

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 390 788.88 \$.

Liste des comptes à payer	227 818.01 \$
Liste des chèques émis	78 343.97 \$
Liste des chèques manuels	5 751.75 \$
Liste des paiements en ligne	2 158.06 \$
Dépôt salaires	76 717.09 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Rés.2017-08-152

Adoption règlement #117-2, règles de contrôle et suivi budgétaire

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 117-2 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » soit adopté.

Avis de motion, créant une zone C-4 à même la zone M-5

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement créant une zone C-4 à même les zones M-4 et M-5 ainsi que l'ajout d'un usage dans la zone M-4.

Rés.2017-08-153

Abrogation résolution 2017-01-006

Considérant que la résolution 2017-01-006 a été adoptée à la séance du 9 janvier 2017 « Acceptation de la soumission pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis »;

Considérant que l'entrepreneur retenu a, au terme de la période prévue de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de réception des soumissions, présenté une soumission révisée comportant un montant supplémentaire de 52 000 \$ (avant taxes) pour réaliser les travaux;

Considérant que le règlement d'emprunt 197 a été approuvé par le MAMOT au montant de 672 170 \$, soit un montant inférieur aux coûts de la soumission révisée;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la résolution 2017-01-006 soit abrogée par la présente et que l'information soit transmise à l'entrepreneur.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à demander de nouvelles soumissions pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis.

Rés.2017-08-154 Dérogation mineure, 116 1^{re} Avenue

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution #2017-07-135 lors de la séance du 10 juillet dernier permettant une marge de recul arrière à 5.17 mètres au lieu de 6.0 mètres, ainsi que la distance entre le cabanon et la maison à 1.76 mètre au lieu de 2.0 mètres;

Attendu qu'une modification doit être apportée afin de permettre une marge de recul arrière à 0.37 mètre au lieu de 1 mètre pour la remise;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 006 sis au 116 1^{re} Avenue, portant le matricule 9973 26 8464.

QUE la présente abroge la résolution 2017-07-135.

Rés.2017-08-155 Signature contrat, 640 rue Saint-Charles

Considérant qu'un certificat de localisation a été préparé par l'arpenteur géomètre Éric Lortie aux fins d'une éventuelle vente de la propriété sise au 640, rue Saint-Charles portant le numéro de lot 2 981 659;

Considérant qu'il n'y a pas de concordance entre les titres, portant sur une partie du lot 223, du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf, et le lot 2 981 659, du cadastre de Québec, en ce qui concerne les mesures;

Considérant que la Ville de Portneuf est propriétaire du lot 2 981 658;

Considérant que les propriétaires voisins doivent intervenir dans un acte de vente futur de la propriété sujette au certificat de localisation;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf cède tous les droits que la municipalité peut prétendre avoir sur le lot 2 981 659, du cadastre du Québec, permettant donc de régulariser la situation de non-concordance entre les titres et le cadastre actuel.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à cette procédure de régularisation.

Rés.2017-08-156 Mandat Tetra Tech, réfection rue des Oies-Blanches – plans et devis

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation des plans et devis relatifs à la réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire de la rue des Oies-Blanches pour un montant de 12 000 \$ taxes en sus.

Rés.2017-08-157 Acceptation soumission : surveillance des travaux des projets FEPTEU

Considérant que les demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à deux firmes pour la surveillance de chantier et de bureau pour des travaux de réfection des rues St-Charles, chemin Neuf, des Oies-Blanches et de la Grève;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Tetra Tech;

Considérant que la soumission a été évaluée par le comité de sélection d'après une grille de pointage sans que le montant soumis pour l'exécution du mandat ne soit connu par les membres;

Considérant qu'après analyse, prise de connaissance des prix soumis et application de la formule prévue à la loi, les firmes ont obtenu un pointage final de :

Tetra Tech	19,28
Cima+	pas déposé

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la surveillance de chantier et de bureau pour des travaux de réfection des rues St-Charles, chemin Neuf, des Oies-Blanches et de la Grève, au montant de 77 800 \$ taxes en sus, à Tetra Tech QI inc. conformément au devis et à sa soumission.

Rés.2017-08-158 Acceptation soumission : réfection d'aqueduc Saint-Charles et réfection chemin Neuf

Considérant les demandes de soumissions publiques pour la réfection de l'aqueduc Saint-Charles et la réfection du chemin Neuf;

Considérant que la firme Assaini Conseil a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit taxes incluses :

Construction et Pavage Portneuf inc.	395 074.86 \$
Pax Excavation inc.	360 446.63 \$
Maxi Paysage inc.	429 504.28 \$

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la réfection de l'aqueduc Saint-Charles et la réfection du chemin Neuf au montant de 360 446.83 \$ taxes incluses à Pax Excavation inc.

Rés.2017-08-159

Acceptation soumissions : réfection rang de la Chapelle et route Saint-Gilbert

Considérant les demandes de soumissions publiques pour la réfection du rang de la Chapelle et de la route Saint-Gilbert;

Considérant que la firme Assaini Conseil a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit taxes incluses :

P.E. Pageau inc.	436 610.66 \$
Construction et Pavage Portneuf	469 700.13 \$

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la réfection du rang de la Chapelle et de la route Saint-Gilbert au montant de 436 610.66 \$ taxes incluses à P.E. Pageau inc. et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt #200.

Rés.2017-08-160

Achat du bâtiment appartenant à la Coopérative de solidarité de Santé de Portneuf – Saint-Basile

Considérant que l'immeuble de la Caisse populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf) a été cédé à la Coop Santé par contrat intervenu le 5 juillet 2011 pour le prix de 97 975,00 \$, soit pour un montant bien inférieur à l'évaluation municipale de 375 144,00 \$ à l'époque;

Considérant que préalablement à cette vente avec la Caisse populaire, le 6 avril 2011, la Coop Santé a adopté une résolution afin de demander à la Ville de Portneuf de s'engager, par voie de résolution, à acquérir l'édifice « pour un usage au bénéfice de la collectivité », et ce, seulement dans l'éventualité où la Coop Santé cessait ses activités;

Considérant qu'un attendu précise que cela faisait suite au souhait de la Caisse populaire que l'immeuble soit éventuellement cédé à la Ville, si la Coop Santé cessait ses activités;

Considérant qu'à son assemblée du mois de mai 2011, la Ville a adopté une résolution, dans le même sens, en rappelant aussi qu'il s'agissait d'un souhait formulé par la Caisse populaire, dans les termes suivants :

« Considérant que la Coopérative de solidarité de santé de Portneuf – Saint-Basile va acquérir un immeuble appartenant à la Caisse populaire de l'Anse de Portneuf;

Considérant que la Caisse populaire de l'Anse de Portneuf souhaite que dans l'éventualité où la Coopérative de santé de Portneuf – Saint-Basile cessait ses activités, l'édifice soit cédé à la Ville de Portneuf au bénéfice de la collectivité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à reprendre, à titre gratuit, de la Coopérative de solidarité de santé de Portneuf – Saint-Basile, l'édifice que cette dernière aura acquis de la Caisse populaire de l'Anse de Portneuf, pour un usage au bénéfice de la collectivité, et ce seulement dans l'éventualité où la Coopérative de solidarité de santé de Portneuf – Saint-Basile cessait ses activités ».

Considérant que la Coop Santé désire, tel qu'elle s'y était engagée, céder à la Ville de Portneuf, l'immeuble non pas à titre gratuit mais pour un montant correspondant au solde de ses dettes;

Considérant que préalablement à cette cession, les administrateurs de la Ville et de la Coop Santé veulent s'assurer qu'une telle cession respecte les engagements qu'elles avaient pris en 2011 et les exigences légales en matière de liquidation de la coopérative qui est régie par la *Loi sur les coopératives*;

Considérant que la Ville s'était engagée à reprendre l'immeuble à titre gratuit, le fait qu'elle le fasse pour le solde des dettes de la Coop Santé ne change pas l'objectif général visé et les membres de la Coop Santé ne pourraient en subir aucun préjudice parce qu'il s'agit d'un avantage substantiel pour la coopérative en comparaison d'une cession à titre gratuit;

Considérant qu'une telle cession ne pourra pas être interprétée comme une transaction faite au détriment des créanciers ou des membres de la Coop Santé;

Considérant que les administrateurs de la Coop Santé, d'une part, et les membres du conseil municipal, d'autre part, peuvent approuver une telle cession « pour le bénéfice de la collectivité » et que cela ne comporte pas de risque quant à leur responsabilité personnelle puisqu'ils auront agi de bonne foi en exécution d'engagements antérieurs pris par leur conseil respectif;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Portneuf reprenne l'immeuble sis au 655, avenue de l'Église appartenant à la Coopérative de solidarité de santé de Portneuf – Saint-Basile pour le solde des dettes de la Coop Santé, le tout pour le montant réel des dettes au moment de la transaction immobilière, ainsi que certains frais subséquents, jusqu'à concurrence d'un maximum de 55 000 \$.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à cette acquisition d'immeuble.

Rés.2017-08-161 Inscription colloque de zone

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 200 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Mathieu Gingras, directeur général au colloque de zone La Capitale qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2017 à l'Hôtel Baie-Saint-Paul.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2017-08-162 Inscription colloque sur la sécurité civile

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 804.83 \$ taxes incluses et la participation du directeur des services incendies ainsi que du directeur général au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 17 et 18 octobre 2017 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2017-08-163 Inscription atelier de formation sur les élections municipales, ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 699.04 \$ taxes incluses et la participation de mesdames Danielle M. Bédard et France Marcotte à l'Atelier de formation sur les élections municipales qui aura lieu le 20 septembre 2017 à Québec par l'Association des directeurs municipaux du Québec.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2017-08-164 Modification à l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 200

Considérant que le règlement d'emprunt numéro 200 a été adopté à la séance du 10 avril 2017;

Considérant que des modifications doivent être apportées au terme d'emprunt à l'article 3 de ce règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'article 3 soit modifié comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à :

- a) Emprunter une somme de 422 000 \$ sur une période de 10 ans, représentant la subvention du gouvernement du Québec dans le programme de réhabilitation du réseau routier local volet-redressement des infrastructures routières locales tel que mentionné dans le document demande d'aide financière en annexe A.
- b) Emprunter une somme de 141 000 \$ sur une période de 10 ans, représentant le solde de la dépense estimée des travaux.

Rés.2017-08-165 Signature protocoles d'entente, volet 1 et volet 2 - FEPTEU

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, les protocoles d'entente Volet 1 et Volet 2 dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Rés.2017-08-166 Mandat Tetra Tech, étude préliminaire – réservoir d'eau potable en réseau

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une étude écologique et d'une études environnementale phase 1 sur le terrain ciblé pour l'ajout d'un réservoir d'eau potable en réseau pour un montant de 8 000 \$ taxes en sus.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h35 Fin : 20h40

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 41 hres.

Maire

Greffière